

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2019

---

**CRÉATION D'UNE CERTIFICATION PUBLIQUE DES PERFORMANCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES - (N° 2355)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par  
M. Potier

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Au début de l'alinéa 1, ajouter les mots :

« Un label public général permet de refléter ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« s'effectue sur la base d'un label public général ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de clarification permet de mieux définir la réalité du futur label qui reposera sur une forme de « scoring », à savoir une notation, et sera donc progressif. Il permettra de refléter, via différentes déclinaisons, la notation RSE obtenue par les entreprises.